



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CERTIFICATION RELATIVE AUX COMPETENCES DE
MAITRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR**

Tableau synthèse du référentiel de compétences et d'évaluation

Le référentiel de compétences et le référentiel d'évaluation
sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/EGPResultat.aspx?ct=01360m01&type=t>

Vue synoptique du référentiel de compétences

DC	Domaines de compétences	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant	1	Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise
		2	Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise
		3	Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai
2	Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle	4	Suivre le parcours avec le centre de formation
		5	Organiser le parcours au sein de l'entreprise
		6	Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage
3	Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages	7	S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage
		8	Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages
		9	Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail

Dispositif d'évaluation pour la session d'examen de la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur

Domaine de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Modalités d'évaluation et organisation de l'épreuve
Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant	Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise	Les étapes de l'accueil et de l'intégration sont organisées. Le planning prévisionnel des activités professionnelles inclut des temps de disponibilité pour l'apprenti/alternant. L'adaptation de l'environnement de travail est cohérente avec le parcours et le profil de l'apprenti/alternant. Les collaborateurs concernés sont sensibilisés à l'accueil, à l'intégration et à l'accompagnement de l'apprenti/alternant.	<p style="text-align: center;">Modalités d'évaluation</p> <p>Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu d'un « Questionnement à partir de productions ».</p> <p>Le candidat doit en amont de la session préparer deux productions : - renseigner un « Dossier de présentation du candidat » dans lequel il présente les grandes lignes de son parcours professionnel. - choisir et analyser deux situations professionnelles issues de la pratique de son métier et les présenter succinctement dans son dossier. Ces situations doivent être en lien avec le domaine de compétences « Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages ». Elles lui permettront de démontrer ses capacités à exploiter des situations professionnelles pour construire des situations d'apprentissage et d'évaluation, lors de l'accompagnement du parcours d'un apprenti/alternant.</p> <p>Le jour de la session d'examen : - le candidat remet son « Dossier de présentation du candidat » au responsable de session ; - le jury décide quelle situation professionnelle le candidat présente à l'oral.</p>
	Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise	Les documents d'accueil sont transmis à l'apprenti/alternant. Les attendus de la mission, les rôles et engagements mutuels sont clarifiés. Le poste et l'environnement de travail sont présentés à l'apprenti/alternant. Les règles de santé et sécurité liées à l'environnement et aux activités de travail sont présentées à l'apprenti/alternant.	
	Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai	Les étapes de l'apprentissage tiennent compte des réussites et des difficultés de l'apprenti/alternant. Les relations établies avec l'apprenti/alternant favorisent la confiance et le lien de cohésion. Les écarts entre les activités confiées à l'apprenti/alternant et ses représentations du métier sont expliqués.	
Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle	Suivre le parcours avec le centre de formation	Le parcours d'apprentissage est défini en lien avec le centre de formation. La progression des apprentissages en entreprise est partagée avec le formateur référent. Les outils de suivi des apprentissages en entreprise et en centre de formation sont utilisés pour analyser les résultats de l'apprenti/alternant.	<p>Le support de rédaction du « Dossier de présentation du candidat » est disponible auprès du centre organisateur de la session d'examen ou en téléchargement sur le site du ministère du Travail. Il est accompagné du « Guide d'accompagnement du candidat à la certification » présentant notamment les objectifs et les attendus de la présentation de la situation professionnelle. Le candidat doit le parcourir avant de renseigner son dossier et de se présenter à la session d'examen.</p> <p>L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen*. <i>*https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014_rubrique_textes_reglementaire/documents_techniques</i>.</p> <p>La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DREETS, DRIEETS, DEETS concernée.</p> <p style="text-align: center;">Organisation de l'épreuve</p> <p>En amont de la session d'examen, le candidat : - renseigne le « Dossier de présentation du candidat » ; - choisit deux situations professionnelles issues de la pratique de son métier lui permettant de démontrer ses capacités à les exploiter pour construire des situations d'apprentissage et d'évaluation lors de l'accompagnement du parcours d'un apprenti/alternant ; - se prépare à les présenter à l'oral. Pour ce faire, le candidat dispose du « Guide d'accompagnement du candidat à la certification ».</p>
	Organiser le parcours au sein de l'entreprise	La progression pédagogique est construite en lien avec le programme de formation et l'activité de l'entreprise. Les limites du périmètre d'intervention et de responsabilité de l'apprenti/alternant sont identifiées. Le parcours d'apprentissage est ajusté aux besoins de progression de l'apprenti/alternant. Le niveau de responsabilité des activités confiées à l'apprenti/alternant prend en compte sa progression et le développement de son autonomie.	
	Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage	Les limites du cadre d'intervention dans l'accompagnement sont identifiées. Les points d'étape et bilans intermédiaires sont planifiés. L'expression de l'apprenti/alternant sur son parcours d'apprentissage est facilitée. Les solutions d'accompagnement proposées à l'apprenti/alternant tiennent compte de ses réussites et de ses difficultés.	

<p>Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages</p>	<p>S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage</p>	<p>Les tâches professionnelles confiées à l'apprenti/alternant favorisent le développement de l'apprentissage. Les situations professionnelles confiées à l'apprenti/alternant sont variées. Les méthodes et techniques pédagogiques sont adaptées au profil de l'apprenti/alternant et au poste de travail. Les règles et procédures en matière de santé, hygiène, sécurité et protection de l'environnement sont respectées.</p>	<p>Avant le début de l'épreuve Le jury prend connaissance du « Dossier de présentation du candidat ». Il choisit et indique au candidat la situation professionnelle à présenter.</p> <p>Début de l'épreuve En dehors de toute autre présence, le jury analyse l'intégralité du « Dossier de présentation du candidat ». Le candidat se prépare de son côté à présenter la situation professionnelle choisie par le jury.</p> <p>Puis, face au jury, le candidat réalise la présentation orale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la situation professionnelle choisie ; - de l'exploitation de cette situation pour construire des situations d'apprentissage et d'évaluation. <p>Enfin, à l'aide d'un guide de questionnement, le jury questionne le candidat sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ses capacités à exploiter la situation professionnelle présentée, pour construire des situations d'apprentissage et d'évaluation lors de l'accompagnement du parcours d'un apprenti/alternant ; - la mise en œuvre des compétences de maître d'apprentissage / tuteur ; - son « Dossier de présentation du candidat ».
	<p>Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages</p>	<p>Les conditions d'analyse mises en place favorisent l'expression et la réflexion de l'apprenti/alternant. Les situations professionnelles confiées sont analysées par l'apprenti/alternant et avec le maître d'apprentissage/tuteur Les écarts entre le travail prescrit, les objectifs fixés et les tâches réalisées sont expliqués. Les résultats de l'analyse des pratiques professionnelles sont exploités pour développer le parcours d'apprentissage.</p>	
	<p>Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail</p>	<p>Les situations d'évaluation sont adaptées aux objectifs professionnels et aux attendus du parcours de formation et de certification. Les résultats aux évaluations s'appuient sur des critères objectifs en lien avec les apprentissages. La restitution des résultats aux évaluations permet à l'apprenti/alternant de repérer ses acquis et ses marges de progrès. Les résultats de l'évaluation sont partagés avec le formateur référent.</p>	

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconques."

